



COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL HAUTE- SAVOIE

CAHIER des CHARGES **Des Championnats Départementaux et/ou** **Régionaux**

Articles 1 - Préliminaires

Les épreuves des Championnats Départementaux ou Régionaux se déroulent conformément au calendrier fixé par la FFSSB. Ces épreuves sont qualificatives aux championnats régionaux ou nationaux en fonction de quotas fixés chaque année par la FFSSB.

Ces compétitions sont placées sous la responsabilité technique du CBD qui confie leur organisation aux sociétés qui en ont fait la demande et dont la candidature est retenue par le Comité Bouliste Départemental.

Les candidatures doivent être adressées au CBD avant le 01 mars pour les championnats de l'année suivante.

S'agissant de compétitions officielles elles doivent donc se dérouler dans les meilleures conditions techniques et sécuritaires.

Article 2 - Charges incombant au C.B.D

L'organisation administrative du Championnat. (Inscriptions, tirage au sort, table de marque).

La responsabilité et la désignation des assesseurs de la table de marque.

La désignation des arbitres et des commissaires.

Résultats sur le site CBD74.

Si besoin le prêt de planches et supports pour l'entourage des jeux.

Article 3 - Charges incombant à la Société organisatrice

Site

Les épreuves devront, autant que faire se peut, se dérouler dans un même lieu, afin d'éviter la dispersion des joueurs et la dislocation de l'organisation.

Jeux

Il faudra obligatoirement assurer un nombre de jeux suffisants. Les jeux devront être tracés, numérotés.

En cas de mauvais temps le repli dans un boulodrome couvert pour les parties finales pourra être envisagé.

Eclairage si besoin

Pour permettre le déroulement normal des parties finales, l'éclairage des jeux devra être assuré de façon satisfaisante.

Sonorisation

Pour permettre le déroulement normal de la compétition, une sonorisation performante devra être prévue (micro baladeur souhaitable).

Poste de direction et de surveillance de la compétition

Un local (ou chapiteau) avec tables et chaises, à proximité immédiate des terrains de jeux et à d'écart de la buvette sera aménagé pour les commissaires et les arbitres

Tableaux d'affichage

Des tableaux d'affichage (Type panneaux électoraux) pour l'indication du tirage et des résultats devront être installés pour être visibles des joueurs et du public.

Sécurité

Prévoir une trousse de secours pour soins de première urgence. Le numéro d'appel du médecin de garde devra être connu des organisateurs.

Stationnement

Un parking gratuit pour véhicules automobiles sera aménagé à proximité des terrains de jeux. Un responsable pourra être chargé de canaliser les véhicules et de les placer.

WC

Au minimum 2 WC Homme et 1 WC dame seront accessibles à proximité de la compétition.

Cadre d'honneur

Le nombre de jeux nécessaires aux demi-finales et à la finale, entourés de barrières de protection, serviront de cadre d'honneur dans lequel évolueront les équipes finalistes. Des tableaux de marque devront être apposés en fond de jeu pour permettre le suivi des parties par le public

Presse et personnalités

Contactez la presse locale ainsi que les personnalités qu'elle jugera bon d'inviter.

Charges financières

Prévoir des boissons pour les commissaires et les arbitres (2 le matin et 2 l'après-midi)

Prise en charge des frais de restauration pour les arbitres et la table de marque.

Fourniture de buts neufs pour les finales.

Achat de coupes et éventuellement bouquets de fleurs pour les champions et sous-champions

Prévoir un vin d'honneur pour la remise des prix

Paieement des indemnités de déplacement des arbitres.

Article 4 - Clauses particulières

Dans la mesure du possible prévoir la restauration pour le samedi midi et le dimanche midi.

Si la restauration ne se fait pas sur place, demander aux restaurateurs de la ville de prévoir des repas « boulistes » dont les menus et tarifs pourront être affichés.

- Les tarifs « buffet-buvette » sont à la discrétion de la société organisatrice mais les prix pratiqués devront être les plus « raisonnables » possibles. Il est précisé que cette société a en charge la demande préalable d'autorisation de buvette et se doit d'en respecter les clauses. Le CBD ne saurait être tenu responsable des conséquences éventuelles liées à un manquement au respect de la réglementation en vigueur en la matière.

- L'A.S. organisatrice pourra si elle le souhaite, avec l'accord du CBD, organiser à son profit une plaquette publicitaire, tombola, jeux etc.

- Tout autre clause non explicitement désignée dans ce cahier des charges devra faire l'objet d'une entente préalable entre la société organisatrice et le CBD.

-Il est fortement conseillé aux présidents des sociétés organisatrices d'un championnat de disposer d'un appareil photo numérique afin de pouvoir prendre en photo les qualifiés pour les France. Ces photos devront obligatoirement être expédiées à l'adresse suivante : Jolivet.eric74@gmail.com dans la semaine suivant le championnat.

Pour le C B D

Date

Pour la société organisatrice

Le Président.